



Carrières ITA

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique
CNRS – INSERM – INRIA – IRD – INED – IFSTTAR

Carrière des ITA au CNRS : quelles perspectives ?

Les préoccupations des personnels ITA sont nombreuses : pouvoir d'achat, carrière, avancement. La préparation des dossiers annuels d'activité, les concours, les primes modulées sont autant de sources d'inquiétude. Nous souhaitons vous apporter des informations et quelques conseils.

Les possibilités 2012 d'avancement au choix

Depuis des années les possibilités d'avancement ne sont pas à la hauteur des effectifs, du niveau de qualification exercé par les personnels et de la situation de blocage des carrières au CNRS. La situation se dégrade encore en 2011. De nombreux agents sont toujours bloqués en bout de grille. Nous les estimons à 20% chez les techniciens, 22% chez les AI, 16% chez les IE et 28% chez les IR. Cela représente 2849 agents en février 2011 alors qu'il n'y a que 165 possibilités de changement de corps pour la campagne d'avancement au choix 2012, en cours, à comparer avec 194 pour celle de 2011. Pour les changements de corps, la Direction se justifie derrière les blocages statutaires et fait valoir des efforts pour les changements de grades.

Pour le SNTRS, l'exercice d'une qualification supérieure ne peut se reconnaître que par un changement de corps, le grade relevant de la qualité du service accomplie. Aussi, nous déplorons l'insuffisance des possibilités au regard des effectifs promouvables. Pour les changements de grades, la Direction a adopté depuis quelques années le principe d'un nombre de possibilités équivalent à 15% du nombre de promouvables de l'année précédente.

Les possibilités de changement de corps et de grade pour 2012 (procédure 2011) avec comparatif antérieur 2011 :

grades	IRHC**	IR1	IEHC	IE1	TCE**	TCS	AJTP1	AJTP2	AJTP2
Possibilités 2012	- / **	148	46	153	72 / **	112	34	4	0
Possibilités 2011	- / 46	146	49	134	72 / 136	115	34	5	0
Promouvables*	1545	1057	226	899	794 / 2250	740	169	6	0

Données des promouvables au 31/12/2010 ; ** : comprend avancement au choix et la sélection professionnelle (données 2012 non communiquées)

Corps***	IR2	IE2	AI	TCN
Possibilités 2012	27	44	66	28
Possibilités 2011	33	50	80	31
Promouvables	2732	1741	2934	449

*** changement de corps et grade dans le cadre de la procédure d'avancement au choix, ces chiffres ne comprennent pas les possibilités par concours
Sources : services RH du CNRS

Ces chiffres révèlent l'insuffisance des possibilités d'avancement, notamment pour les changements de corps

Les perspectives d'avancement :

La suppression annoncée par le gouvernement de 1 poste sur 2 départs en retraite ne sera pas sans conséquence sur les possibilités d'avancement dans les années à venir. En effet, **celles-ci sont indexées sur les recrutements, que ce soit pour les concours internes ou pour l'avancement au choix (CAP).**

Compte tenu de sa démographie le CNRS est particulièrement exposé, avec de très importants départs en retraite dans les prochaines années. La politique de réduction des « coûts » en cours (RGPP) affiche un objectif de suppressions de postes qui aura un impact catastrophique sur les possibilités d'avancement alors que nous souffrons déjà de terribles blocages des carrières. Il apparaît donc indispensable de défendre l'emploi public et la création d'emplois tant pour les futurs salariés que pour nos possibilités d'avancement et de reconnaissance de nos qualifications.

Les dossiers annuels d'activités :

Les campagnes de préparation des dossiers ont lieu chaque année d'avril à juin. Le dossier annuel contient toujours un contrat d'objectifs dans le volet 3. **Chaque année, nous invitons les personnels à ne pas remplir cette partie** qui est censée

« rester dans l'unité ». Hors rien ne le garantit et plusieurs faits nous amènent à penser que ce volet est transmis hors des unités. Plus généralement, nous sommes opposés à une appréciation qui repose sur la notion d'objectifs. Les activités des ITA sont intimement liées aux travaux des chercheurs. Elles ne peuvent que difficilement entrer dans un cadre établi à l'avance. Qui plus est, la notion d'objectif est extrêmement variable selon les métiers. Elle place la responsabilité du côté du seul ITA, et limite sa capacité d'initiative. La direction du CNRS veut même aller plus loin dans ce sens et instaurer une évaluation basée sur « les résultats » et « la manière de servir », déclinés dans un contrat d'objectifs. On est loin de la conception d'une carrière basée sur la qualification que défend le SNTRS-CGT.

Si les personnels sont contraints par leur direction d'unité de remplir le volet 3 du dossier, il est important qu'ils y inscrivent bien précisément tous les éléments contextuels. Il s'agit d'illustrer le dossier avec les éléments liés à leurs conditions de travail mais aussi à l'organisation de l'activité, les moyens alloués et l'environnement proche influant sur leur travail, même indirectement.

Cette année encore de nombreux personnels rencontrent des difficultés pour remplir leur dossier sur SIRHUS. Une discrimination demeure dans la procédure d'avancement avec des agents qui doivent utiliser SIRHUS et d'autres non. D'autre part, les agents confrontés à SIRHUS rencontrent de nombreux obstacles et dysfonctionnements.

Le SNTRS dénonce les contraintes imposées aux personnels par SIRHUS qui pose toujours autant de problèmes de sécurité des données des agents, que des questions d'égalité du traitement des personnels dans la procédure d'avancement.

La procédure d'avancement au choix :

Le processus de sélection de dossiers est parfaitement obscur pour les personnels. Il comprend les phases suivantes :

1 - Dans l'unité, en s'appuyant sur les dossiers annuels d'activités, les directeurs établissent un classement des ITA de l'unité par corps et grade, puis un interclassement. Ces classements ne sont pas toujours connus des personnels. Le SNTRS revendique la création de **commissions des personnels** afin d'assurer la transparence sur tous ces arbitrages.

2 - Au niveau de la Délégation, chaque dossier est ensuite examiné dans des commissions régionales par BAP (branche d'activité professionnelle). Les résultats ne sont pas communiqués aux personnels. Le SNTRS revendique la présence de représentants syndicaux afin d'assurer l'information des résultats des travaux de cet échelon régional.

3 - Au niveau national, les dossiers sont évalués par des commissions nationales « d'experts » par BAP qui proposent leur propre classement, puis dans des commissions d'interclassement nationales par corps avant d'être soumis aux CAP. Bien que l'administration impose ces choix et ne laisse que peu de latitude aux élus, c'est là que nos élus du SNTRS œuvrent pour la défense des personnels et la transparence des arbitrages. Le SNTRS revendique que tous les dossiers des agents promouvables soient consultables et exige une meilleure prise en considération des propositions des élus.

Le SNTRS-CGT revendique :

- **des modifications statutaires pour lever les blocages limitant les promotions de changement de corps,**
- **l'augmentation des possibilités des promotions au choix avec des seuils minimum,**
- **une évaluation professionnelle des ITA par des pairs - experts,**
- **la transparence des procédures d'examen des dossiers**, pour cela, nous demandons la création de commissions préparatoires régionales avec des représentants des personnels, seul moyen de garantir la transparence des critères, l'égalité entre les candidats et la fin des petits arrangements entre directeurs.
- **la suppression de la pré-sélection aux concours internes**

N'hésitez pas à alerter les militants du SNTRS-CGT :

- **pour faire remonter les problèmes auxquels vous êtes confrontés,**
- **pour connaître vos droits, pour vous défendre, vos salaires et vos carrières**

Contactez les militants du SNTRS-CGT !

Pour ceux qui veulent s'engager dans la lutte et la défense de nos droits, rejoignez le SNTRS !

<p>ADMINISTRATIFS CHERCHEURS INGENIEURS TECHNICIENS THESARDS</p> <p>REJOIGNEZ UN SYNDICAT <i>Intercatégoriel Indépendant Démocratique Unitaire</i></p>	<p>J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T</p> <p>NOM : _____ Prénom : _____</p> <p>Corps et grade : _____</p> <p>Adresse du labo ou service : _____</p> <p>Téléphone : _____ Fax: _____</p> <p>Courrier Electronique : _____</p>
<p>SNTRS-CGT 7, rue Guy Môquet 94801 VILLEJUIF Tél. 01 49 58 35 85 -Fax 01 49 58 35 33 -Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr web : http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr</p>	